



Play Your Court



# PROGRAMME À VOUS LE COURT BANQUE NATIONALE

## PRÉSENTATION ET APERÇU

Le programme À vous le court Banque Nationale est géré par Tennis Canada et octroie des fonds **aux municipalités** pour la revitalisation de **courts de tennis publics extérieurs**.

Il y a une demande croissante pour le tennis et un réel besoin de moderniser de nombreux courts publics extérieurs. Le tennis est un sport qui réunit des personnes de tous âges, de toutes capacités et de toutes étapes de développement. Pour jouer, il suffit d'une raquette, de quelques balles et l'accès à un court, et c'est là qu'intervient le programme À vous le court Banque Nationale.

Le programme vise à collaborer avec les municipalités pour **donner une nouvelle vie à ces terrains**, offrant ainsi au public un espace pour être actif, rencontrer d'autres personnes et pratiquer le tennis.

## LE PROGRAMME A COMME OBJECTIF...

1. D'aider les municipalités et les organisations communautaires à **revitaliser les courts de tennis extérieurs** pour maximiser la participation au sport et à l'activité physique grâce au tennis.
2. D'aider à **créer plus de possibilités de loisirs communautaires** pour les Canadiens, car les loisirs sont essentiels à la santé physique, mentale et sociale.
3. **Favoriser la croissance du tennis** au Canada en garantissant une participation sûre et équitable pour tous.



# FAQ

## QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE ?

Les subventions sont offertes aux **municipalités de tout le Canada.**

Le processus de sélection est géré par Tennis Canada, qui étudiera les demandes à l'aide de critères et d'outils objectifs, diversifiés et inclusifs.

## COMBIEN PUIS-JE DEMANDER ?

Des subventions allant jusqu'à **100 000 \$** sont offertes aux projets admissibles. En contrepartie, les exigences de la Banque Nationale et de Tennis Canada comprennent (voir l'annexe E pour la liste complète des conditions du partenariat) :

1. Droit de dénomination pour les courts
2. Les terrains sont accessibles au public

## QUELS PROJETS SONT ADMISSIBLES ?

Les projets admissibles concerneront des **terrains extérieurs appartenant aux municipalités et gérés par celles-ci, qui sont pleinement accessibles au public.**

Les projets idéaux comprendront **au moins quatre terrains** nécessitant une réfection. Les demandes concernant des projets comportant moins de quatre terrains existants, mais **disposant d'espace pour en construire d'autres**, sont également admissibles.

Les demandes concernant des projets qui ne répondent à aucun de ces critères seront tout de même acceptées, mais pourraient ne pas être prioritaires.

***\*Les demandeurs doivent noter que le financement est limité et il s'agit d'un processus concurrentiel. Le simple fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas le financement.***

# SOUMETTRE UNE DEMANDE

## OÙ PUIS-JE OBTENIR DES CONSEILS SUR LA FAÇON DE PRÉSENTER DE DEMANDE ?

Nous vous recommandons fortement de discuter de votre projet avec Tennis Canada avant de présenter une demande. Les lignes directrices ont pour but de vous aider à élaborer votre demande. Cependant, chaque projet est unique et aura son propre contexte et son propre format. Tennis Canada est là pour répondre à vos questions.

Veuillez lire le Guide de demande et communiquer avec nous à [playyourcourt@tenniscanada.com](mailto:playyourcourt@tenniscanada.com) si vous avez d'autres questions.

## COMMENT SOUMETTRE UNE APPLICATION ?

Les demandes peuvent être envoyées à [playyourcourt@tenniscanada.com](mailto:playyourcourt@tenniscanada.com) sous forme de document PDF ou Word. Les détails du projet à inclure dans la demande sont décrits dans **l'annexe D**.



# ANNEXES DES LIGNES DIRECTRICES

Annexe A  
Critères d'admissibilité

Annexe B  
Dépenses admissibles

Annexe C  
Approbations

Annexe D  
Détails du projet

Annexe E  
Conditions du partenariat



# ANNEXE A

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ



### ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT

1. Les terrains sont pleinement accessibles au public.
2. Le cas échéant, la municipalité offre un accès à ses terrains au taux du marché.
3. Lettres de recommandation confirmant le soutien au projet — cela peut comprendre votre association provinciale de tennis, des partenaires, les élus municipaux, etc.
4. Devis/estimation du coût de votre projet et du coût total du projet.
5. Liste détaillée de toutes les sources de financement qui couvriront le coût du projet.
6. Preuve de financement — engagement ou approbation des sources de financement.

# ANNEXE A

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ



### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Évidence du permis de construction/de la demande de permis, des approbations municipales pour l'utilisation du site ou preuve qu'il existe une autorisation légale pour entreprendre le projet.
2. Ententes de licence entre groupes comme preuve du partage des installations (si des installations partagées font partie du projet).
3. Preuve de la propriété du site
4. Les approbations de principes pour accepter les « Conditions de financement » du programme À vous le court Banque Nationale doivent être en place. Veuillez consulter **L'ANNEXE E** pour obtenir un aperçu des conditions de partenariat qui figurent dans toutes les ententes de financement.
5. Le financement rétroactif n'est pas offert dans le cadre de ce programme — les approbations ne seront pas accordées pour des travaux qui sont terminés ou qui le seront pendant la période d'évaluation de la demande.
6. Il existe un avantage communautaire évident ou des retombées économiques pour la municipalité.

# ANNEXE B

## DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles **doivent être directement liées aux coûts d'investissement** du projet et ne doivent pas comprendre les coûts liés aux coûts opérationnels ou les coûts que le demandeur aurait assumés. Les dépenses admissibles sont les **dépenses directes et nécessaires** engagées par le bénéficiaire du financement, pour un projet admissible, qui sont associées à la planification et à la revitalisation des courts de tennis extérieurs.



# ANNEXE B

## DÉPENSES ADMISSIBLES

### EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

1. Frais juridiques
2. Toute dépense qui sera couverte par des contributions en nature ou qui est financée par une autre source.
3. Autres coûts que Tennis Canada, dans une mesure raisonnable, juge non admissibles.
4. Dépenses liées à l'achat de terrains, de bâtiments ou autres frais immobiliers associés.
5. Dépenses liées à l'élaboration d'une analyse de rentabilité ou d'une proposition de financement.
6. Salaires du personnel permanent ou temporaire
7. Frais de déplacement
8. Assurances
9. Frais de location



# ANNEXE C

## APPROBATIONS

### APPROBATIONS

1. Confirmation de l'existence d'une autorisation légale pour entreprendre le projet
2. Capacité financière proportionnelle à la nature et à la portée du projet
3. Preuve de l'existence d'un permis de construction ou d'une demande de permis
4. Le projet ne pose aucun problème environnemental
5. La proposition comprend une analyse de risques ou un plan de gestion des risques (financiers, continuité du service, relations publiques, responsabilité, etc.) qui est acceptable pour la municipalité.
6. La proposition comprend une analyse des avantages pour la municipalité et le promoteur qui est acceptable pour la municipalité.
7. Une étude de faisabilité qui appuie l'initiative et la nécessité de ce projet d'immobilisation et qui a été approuvée par le conseil municipal.
8. Une preuve de consultation avec l'administration municipale. Une lettre est une preuve suffisante.
9. Une résolution du conseil municipal décrivant l'engagement de votre organisation envers le projet et son soutien financier, ainsi que la demande de financement à Tennis Canada.



# ANNEXE D

## DÉTAILS DU PROJET

### DÉTAILS DU PROJET

Tous les dossiers de candidature doivent comprendre les éléments suivants. Il n'y a aucune exigence en matière de format.

#### NOM DU PROJET

Il s'agit de quelques mots pour identifier le projet.

#### RÉSUMÉ

Veillez fournir un résumé (**800 caractères maximum**) de votre demande. Le résumé doit décrire votre projet et la manière dont les nouveaux courts augmenteront le nombre de participants au tennis dans votre collectivité. Les objectifs doivent être spécifiques, mesurables et réalistes.

Nous ne financerons que les projets qui sont des installations de tennis. L'utilisation partagée des installations de tennis est acceptable, mais doit être décrite dans la description du projet et ne doit pas être la vocation principale des installations.

#### NOM DE LA VILLE ET POPULATION

Veillez indiquer le nom de la municipalité et sa population.

#### ADRESSE

Il s'agit de l'emplacement des courts. Veuillez également indiquer l'intersection la plus proche.

#### EMPLACEMENT

Indiquez sur une carte l'emplacement de votre projet. Veuillez utiliser une version satellite et un plan pour localiser précisément vos courts.

#### PROPRIÉTÉ ET MODÈLE D'EXPLOITATION

1. Indiquez le propriétaire foncier et sa relation avec le projet.
2. Indiquez les exploitants actuels et futurs et leur relation avec le projet.
3. Historique de l'exploitant/de l'organisation dans l'exploitation d'installations de tennis
4. Structure de gouvernance organisationnelle de l'exploitant
5. Approbation municipale pour les commanditaires des installations (y compris la commandite en titre de la Banque Nationale et tout autre commanditaire)

# ANNEXE D

## DÉTAILS DU PROJET

### DÉTAILS DU PROJET (SUITE)

#### PROXIMITÉ DES AUTRES TERRAINS DE TENNIS

1. Courts de tennis publics extérieurs les plus proches et nom/adresse
2. Nombre de courts dans votre collectivité et dans les collectivités environnantes les plus proches de votre projet

#### CONCEPTION

Veillez inclure les esquisses conceptuelles ou les conceptions schématiques du projet et du site réalisées par un architecte, un ingénieur, un entrepreneur, un consultant en planification/conception.

#### ACCESSIBILITÉ

Tous les projets doivent être accessibles aux personnes ayant un handicap et les projets d'immobilisation doivent être conformes aux principes universels de conception.

#### RESPONSABLE ET CORESPONSABLE DU PROJET

Indiquez la principale personne-ressource pour le projet (adresse électronique et numéro de téléphone). Les autres personnes-ressources peuvent également être inscrites ici.

#### DÉTAILS DU PROJET ET DES COÛTS

Veillez indiquer les différentes composantes/parties de votre projet ainsi que le coût et la priorité de chacune.

Nombre de terrains extérieurs

Revêtement actuel

Les courts sont-ils ceinturés de clôtures ? Y a-t-il des pare-vent ?

Autres commodités existantes

Veillez détailler TOUTES les parties de votre projet et le coût de chaque composante autant que possible. Si vous ne détaillez pas correctement le coût de votre projet, il sera difficile d'y allouer des fonds. Cela devrait comprendre les courts de tennis, les clôtures, les filets, les pare-vent, l'éclairage, etc.

#### CALENDRIER

Calendrier de l'ensemble du projet (approbations, collecte de fonds, approvisionnement, construction, activité communautaire) et calendrier de la construction (date de début approximative, étapes et date d'achèvement).



# ANNEXE D

## DÉTAILS DU PROJET



### SOURCES DE FINANCEMENT

Veillez énumérer vos sources de financement et préciser si le financement est en attente ou confirmé.

1. Fédéral
2. Provincial
3. Municipal
4. Organisation sans but lucratif
5. Dons privés
6. Exploitant tiers
7. Autre
8. Ce projet a-t-il fait l'objet d'une autre demande de subvention ? Si oui, veuillez indiquer l'organisation, le fonds et le montant demandé.
9. Indiquez les fonds réunis à ce jour et les prévisions de trésorerie pour la durée du projet.
10. Les éléments admissibles d'une demande seront pris en considération pour le financement, même si d'autres éléments ne sont pas admissibles.

Tennis Canada étudiera toutes les demandes et un de ses représentants communiquera avec vous dans les 30 jours suivant la réception de votre dossier pour discuter de votre projet.

# ANNEXE E

## CONDITIONS DU PARTENARIAT

### CONDITIONS DU PARTENARIAT AVEC LA BANQUE NATIONALE

#### DROITS DE DÉNOMINATION

Intégration de la marque de commerce officielle de la Banque Nationale dans l'affichage des terrains. Intégration de la marque Banque Nationale sur les filets, les clôtures, les pare-vent lorsque cela est possible.

Utilisation de la marque de commerce officielle de la Banque Nationale quand et où le nom des courts est utilisé/présenté.

La Banque Nationale a la possibilité d'acquiescer de l'affichage supplémentaire à l'extérieur, à ses frais, en fonction de l'approbation de la municipalité et des règlements municipaux.

Les installations ne peuvent pas vendre de commandites supplémentaires pour le titre ou le nom.

Les installations peuvent vendre des commandites supplémentaires dans d'autres catégories ; les commanditaires supplémentaires ne peuvent pas faire concurrence à l'industrie bancaire.

La durée de l'entente sur les droits de dénomination sera d'au moins 10 ans et la Banque Nationale aura le premier droit de renouvellement.



# ANNEXE E

## CONDITIONS DU PARTENARIAT



### CONDITIONS DU PARTENARIAT AVEC LA BANQUE NATIONALE (SUITE)

#### MONTANT DU FINANCEMENT

Jusqu'à 100 000 \$ de subvention. Les modalités de paiement seront définies pour chaque projet approuvé et dépendent de la signature d'une entente avec chaque municipalité.

Pour être admissibles au financement, les terrains doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité au financement.

Le financement de la Banque Nationale et de Tennis Canada ne sera jamais supérieur à 100 000 \$ par projet, à moins d'une entente conjointe avec Tennis Canada et la Banque Nationale.

#### COUVERTURE ET EXPOSITION AUX MÉDIAS

La Banque Nationale et Tennis Canada ont le droit de filmer, sans frais pour l'installation, la construction et les principales activités et d'utiliser ces images et ces vidéos pour la promotion du programme À vous le court.

La Banque Nationale et Tennis Canada ont le droit de jouer un rôle officiel et doivent être mentionnés dans toutes les annonces et toutes les activités importantes, y compris, mais sans s'y limiter : annonce officielle du partenariat, inauguration des travaux et lancement dans la collectivité.

#### RUPTURE DE CONTRAT

La Banque Nationale et Tennis Canada disposent d'une clause de désistement fondée sur des indicateurs de performance convenus. Période de remédiation de 90 jours. Aucun remboursement n'est exigé si l'accord porte sur une durée d'au moins 6 ans. Si la durée est inférieure à 6 ans, un remboursement de 25 000 \$ par année est exigé pour chaque année en dessous de 6 ans.

# ANNEXE E

## CONDITIONS DU PARTENARIAT

### CONDITIONS DU PARTENARIAT AVEC LA BANQUE NATIONALE (SUITE)

#### PROCESSUS DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Tennis Canada a le droit de rejeter une demande de subvention pour les raisons suivantes :

- a. L'installation sera exploitée comme un club privé.
- b. La municipalité ou l'exploitant a déjà un projet financé par Tennis Canada.
- c. Le projet compte moins de 4 terrains.
- d. Les éléments suivants sont jugés inacceptables
  - i. plan d'immobilisations/construction
  - ii. entente avec la municipalité
  - iii. modèle de gouvernance
- e. Tennis Canada prévoit d'approuver jusqu'à 4 subventions par an ; une demande peut être rejetée en raison d'une préférence accordée à un projet qui aura une portée nationale plutôt que provinciale.
- f. La date d'achèvement du projet n'est pas réaliste.
- g. L'indemnisation en faveur de Tennis Canada n'est pas acceptée.
- h. Le droit de premier refus d'achat ou d'exploitation de l'installation (dans le but de la conserver comme installation de tennis) n'est pas accepté.



# ANNEXE E

## CONDITIONS DU PARTENARIAT



### CONDITIONS DE PARTENARIAT POUR LA MUNICIPALITÉ

#### ABORDABILITÉ (le cas échéant)

La municipalité examinera annuellement la tarification des programmes, les frais de location et les frais de participation. Les frais doivent correspondre aux coûts moyens de programmes récréatifs municipaux similaires.

La municipalité doit proposer à ses résidents des frais réduits sous réserve d'un accord mutuel.

La municipalité doit prévoir un programme de soutien « d'accès aux loisirs » pour les participants défavorisés s'il est payé par un commanditaire de Tennis Canada.

#### ACCESSIBILITÉ

Il est préférable de recourir à un processus municipal d'acquisition, tel qu'une demande de propositions, si l'on choisit un exploitant tiers. De cette façon, l'appel d'offres pour l'exploitation peut être ouvert et accessible publiquement aux entrepreneurs qualifiés.

Les programmes proposés par l'installation doivent être accessibles à tous les membres de la collectivité, qu'ils soient ou non membres de l'installation.

L'installation doit être accessible aux fauteuils roulants : entrée, terrains de tennis, gradins, stationnement.

L'installation doit offrir un environnement inclusif et équitable. Le tennis doit être accessible à tous les résidents, indépendamment de leur sexe, de leur identité sexuelle, de leurs capacités, de leur race, de leur religion ou de leur origine ethnique.

### PARAMÈTRES

Chaque année, la municipalité fournira à Tennis Canada les principaux paramètres de participation et de performance.

Ces rapports seront exigés annuellement pour les trois (3) premières années. Les rapports ultérieurs feront l'objet d'un accord mutuel.

### MARKETING

La municipalité allouera de l'espace dans les guides de loisirs saisonniers (et le portail d'inscription en ligne) pour promouvoir les programmes de tennis de l'installation.

La municipalité mentionnera l'installation quand et où d'autres installations récréatives municipales sont répertoriées pour les résidents.

Sous réserve d'un accord mutuel, la municipalité allouera de l'espace publicitaire dans ses publications numériques et imprimées pour que l'installation puisse placer des annonces à tarif préférentiel.

### OPÉRATIONS

L'installation utilisera les ressources municipales existantes aux fins suivantes :

- a) le déneigement
- b) l'entretien et le nettoyage